

Stratégie du Groupe de Travail Niger ABRIS / BIENS NON ALIMENTAIRES 2021 – 2022



**Groupe de Travail Abris/BNA
Niger**

ShelterCluster.org
Coordination des Abris Humanitaires

Table de matière.....	2
Acronymes et abréviations.....	3
1. Introduction.....	4-5
2. Objectifs et buts.....	6
3. Contexte.....	7
4. Principes fondamentaux.....	8
4.1. Principe Ne pas Nuire.....	8
4.2. Ciblage de bénéficiaires.....	8
4.3. Redevabilité.....	8
4.4. Participation et inclusion.....	8
4.5. Communication.....	9
4.6. Garantir un accès significatif.....	9
4.7. Coordination et partenariat.....	9
5. Les phases de réponse.....	9
5.1. Phase 1 : Préparation	10
5.2. Phase 2 : Réponse d’urgence.....	10
5.3. Phase 3 : Déplacement prolongé.....	10
5.3.1. Renouvellement des abris.....	10
5.3.2. Solutions durables.....	10
6. Types d’assistance.....	11
6.1. Assistance en Nature.....	12
6.1.1. Kit abris d’urgence.....	12
6.1.2. Kit BNA (Standard).....	12
6.1.3. Kit BNA inondation.....	13
6.1.4. Kit abri de renouvellement.....	13
6.1.5. Abri semi durable.....	13
6.2. Transfert monétaire.....	13
6.3. Approche intégrée.....	13
7. Thèmes transversaux.....	14
7.1. Protection Transversale.....	14
7.2. PSEA.....	15
7.3. Droits fonciers et de propriété (HLP).....	15
7.4. Approche Nexus Urgence – Développement.....	15
7.5. Construction et soutien à la main d’œuvre.....	16
7.6. Suivi et évaluation.....	16
7.7. COVID 19.....	16
8. La structure du GTABNA.....	17
8.1. L’Analyse de besoins et de lacunes.....	17
8.2. La coordination inter clusters.....	17
8.3. Gestion de l’information.....	18
8.4. Renforcement de capacités.....	18
8.5. Le plaidoyer.....	18

Acronymes

BNA	Biens non alimentaires	
CCCM	Camp coordination and camp management	<i>La coordination et la gestion des camps</i>
GTABNA	Groupe de Travail Abris et Biens Non Alimentaires	
HLP	Housing, land and property	<i>Logement, terrain et propriété</i>
HNO	Humanitarian needs overview	<i>Aperçu des besoins humanitaires</i>
ICCG	Inter-cluster coordination group	<i>Groupe de coordination inter-clusters</i>
IDH	Indicateur de Développement Humain	
IMWG	Information Management Working Group	<i>Groupe de travail de gestion de l'information</i>
IOM	International Organization for Migration	<i>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</i>
IRC	International Rescue Committee	
MAH/GC	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestions des Catastrophes	
MRR	Mécanisme de réponse rapide	
ONG	Organisation non-gouvernementale	
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	
PRH	Plan du réponse humanitaire	
PSEA	Protection against sexual exploitation and abuse	<i>Protection contre l'exploitation et les abus sexuels</i>
WASH	Water, sanitation and hygiene	<i>Eau, assainissement et hygiène</i>
4W	Who, What, When, Where	<i>Qui, quoi, quand, où ?</i>



Conditionnement des kits abris à Hamatay avant la distribution (ACTED/2019)

1. Introduction

Le Groupe de Travail Abris et Bien Non Alimentaires (GTABNA) est actif au Niger depuis Août 2012, soutenant le Gouvernement, les partenaires, nationaux et internationaux dans la coordination et la mise en œuvre des interventions humanitaires en matière d'abris et de bien non alimentaires (BNA) sur l'ensemble du Territoire National. Le Groupe de Travail représente le secteur abris au niveau mondial dans la coordination inter-clusters et inter-agences.

Au niveau pays s'agissant de la coordination humanitaire de manière générale, le GTABNA contribue efficacement chaque année dans le processus d'élaboration du Plan de Réponse Humanitaire (PRH) national, participe à l'élaboration d'une vision commune relative à la stratégie de réponses aux besoins des populations affectées par les différentes crises

selon qu'il s'agit du contexte de catastrophe naturelle ou de conflit armé. Ce document stratégie Sectorielle s'érige en cadre stratégique de référence et d'orientation mis à la disposition de partenaires et les membres du GTABNA. Ce document stratégique définira le but, les objectifs et les options de réponse utilisées sur les abris et les biens non alimentaire, selon les différents contextes dans la réalité humanitaire au Niger. Le contexte humanitaire au Niger s'articule entre le mouvement de population provoqué par les conflits armés des GANE et la catastrophe naturelle essentiellement créer par les inondations du fleuve Niger pendant la saison de pluie entre juillet et septembre et le sinistre de population créée par la crue de cours principalement du Fleuve Niger et de la Komadougou Niobe dans la région de Diffa. Les déplacements forcés liés à l'insécurité et aux catastrophes naturelles, affectent les populations et créent de besoins humanitaires

d'urgence énormes en abris d'urgence, abris transitionnels, les biens non alimentaires et dans le cas de déplacement prolongé prenant un temps considérable les renouvellements et l'entretien des abris. Les besoins en abris s'inscrivent aussi dans le contexte de soutien aux solutions durables et le relèvement vers la stabilisation.

La réponse aux urgences, la résilience, le relèvement, le développement autant de thématiques auxquelles le pays du Niger fait fasse et le thème centralisateur demeure le Nexus humanitaire développement résumant ainsi l'aspiration à sortir du cercle vicieux de l'éternel recommencement des urgences et de cheminer vers la création de condition favorables au rétablissement de la paix et le développement. La stratégie du GTABNA s'inscrivant dans l'approche Nexus Développement et Paix fournira les orientations y relatives. Dans la même lancé de Nexus Urgence Développement, cette stratégie prendre en compte l'approche OUT of Camps adapté au secteur avec comme visé principalement la résilience de communauté touchée et le renforcement capacité et technique des autorités au niveau régional, Départemental et Communal.

Ainsi donc la présente stratégie pour le Niger est élaborée dans l'optique de guider les interventions des partenaires pendant les trois prochaines années de 2020 à 2022. Au courant de son exécution étant donné que le contexte sécuritaire du pays reste volatil ayant des récurrents une re visitation de cette stratégie s'avèrera nécessaire, la coordination du GTABNA proposera des mises à jour en fonction de l'évolution constatée dans les régions d'intervention. C'est donc un document dynamique et vivant pouvant connaitre de bouleversement selon le besoin.

Les orientations stratégiques, développées par les membres du GTABNA, tiennent en compte les réalités socio-culturelles des populations affectées au centre de la réponse. Dans un univers humanitaire multi sectoriels, cette stratégie prône et encourage les approches intégrées afin de répondre aux besoins de base des populations cibles.

Cette stratégie place la protection des populations touchées au cœur de ses préoccupations. Pour ce faire, les principes fondamentaux de protection doivent être intégrés tout au long des activités d'assistance en abris et bien non alimentaires (BNA) sans oublier la réalité mondiale de COVID 19 dont les règles d'hygiène et gestes barrières devront être prises en compte.

2. Objectifs et Buts

Objectif global

Veiller à ce que toutes les populations touchées par les crises et les catastrophes aient accès à des solutions d'abris sûres et dignes et à des biens non alimentaires de base.

Objectif Spécifique 1	Objectif Spécifique 2	Objectif Spécifique 3
Améliorer l'accès aux abris d'urgence et aux biens non alimentaires de base pour les populations récemment déplacées par les conflits ou les inondations.	Améliorer les conditions de vie des ménages vulnérables en cas de déplacement prolongé .	Soutenir les familles affectées en leur offrant des solutions de logement durables lorsque cela est possible.

L'objectif global du Groupe de Travail Abris et Biens-Non-Alimentaires (GTABNA) est de **renforcer les capacités de réponse des acteurs pour faire face aux besoins d'urgence en abris et biens non-alimentaires des populations vulnérables affectées par les crises et catastrophes naturelles en vue de favoriser leurs résiliences**.

Comme indique dans le Plan de Réponse Humanitaire/Hum – PRH/HRP, la réponse humanitaire au Niger a trois objectifs principaux :

- Déployer rapidement afin d'évaluer et de répondre aux besoins des premiers mouvements de population et cela dans les plus brefs délais ;
- Les renouvellements des abris pour les ménages qui ont été déplacés depuis longtemps ;
- Des solutions durables pour une meilleure résilience.

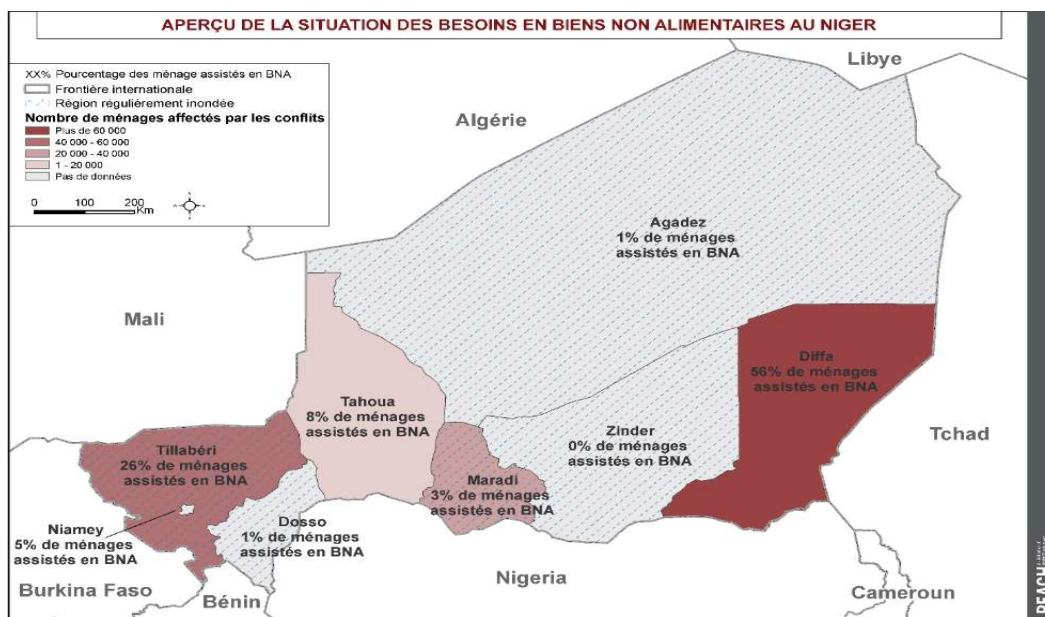


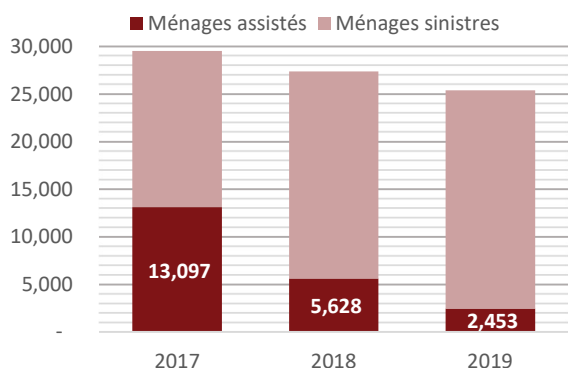
Figure 1 : Ménages affectés par les inondations au Niger 2017 – 2019 – Source MAH/GC

3. Contexte

Depuis 2018, le Niger est en proie à des crises multiples qui ont engendré, en 2020, une augmentation des besoins en termes d'abris et de biens non-alimentaires à savoir¹ :

- i) La crise de déplacement prolongée dans la région de Diffa, liée à l'insécurité dans le nord-est du Nigeria,
- ii) La détérioration de la situation sécuritaire dans les régions de Tillabéri et de Tahoua qui s'est étalée sur les trois frontières Burkina Faso/ Niger/ Mali conduisant à de multiples mouvements de population forcés et,
- iii) La nouvelle crise des personnes déplacées forcées (réfugiés et PDI) dans la région de Maradi liée à l'insécurité croissante dans les trois États du Nord Nigeria de Sokoto, Zamfara et Katsina.

Le pays fait aussi face à des chocs endogènes récurrents (inondations, incendies, sécheresses, invasions acridiennes, etc.), qui affectent la sécurité alimentaire, fragilisent l'économie nationale qui est fortement dépendante de l'agriculture, et entraînent des déplacements massifs et forcés des populations. De nombreuses familles dont les habitations ont été détruites/endommagées se retrouvent alors sans abris, et sans biens de première nécessité. Les périodes de sécheresse s'accompagnent également de déplacements des populations les plus vulnérables des zones rurales vers les zones urbaines et semi-urbaines.



¹ Cette stratégie n'inclut pas les réfugiés résidant dans les camps du HCR

A ceux-là, s'ajoutent depuis 2013 les migrants retournés de la Libye, de l'Algérie et les migrants en transit. La protection de toutes ces populations et leur équipement en abris dignes et biens non alimentaires essentiels et spécifiques est un immense défi. Le nombre de personnes dans le besoin a connu une hausse assez significative depuis 2018 en considérant les populations affectées ayant des besoins non satisfaits depuis un ou plusieurs années.

La majorité de ces personnes sont sans habitats décentes et viennent généralement sans avoir l'occasion d'emporter grand-chose compte tenu de la soudaineté des départs. L'absence des **centres collectifs** ou de **transit** les conduit à l'occupation d'infrastructures publiques et/ou à la cohabitation avec des **familles d'accueil**. Pour se protéger, certains se confectionnent des abris de fortune sur des terrains inondables ou litigieux avec quelquefois comme conséquence des conflits avec les propriétaires, la réduction des moyens de production des populations hôtes, et le risque de déplacement secondaire. **Les sites de déplacement spontanés** nouvellement occupés sont couramment dépourvus de toutes infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement, des établissements de santé et éducatifs. L'hospitalité fournie par les familles d'accueil n'est pas sans conséquence sur ces derniers qui se voient leurs moyens de subsistance réduits et sont dans l'obligation de

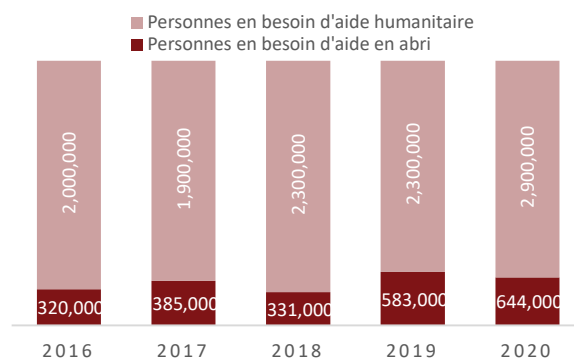


Figure 2 Statistiques de personnes déplacées de 2017 à 2020

Augmentation du nombre de personnes dans le besoin en abri depuis 2016 par rapport au nombre total de personnes dans le besoin de l'aide humanitaire. (Source : PRH 2016, 2017, 2018, 2019, 2020)

partager les différents services sociaux de base qui en plusieurs endroits n'arrivaient pas à satisfaire les 100% de leurs besoins. **Les sites de déplacement planifiés** sont rares au Niger, mais le groupe de travail préconise que pour tous les types d'établissements, les partenaires adoptent une approche intégrée de réponse, dans lesquelles les besoins multisectoriels sont pris en compte et les lacunes signalées aux clusters concernés.

La situation du pays étant préoccupante, celle-ci n'a pas été épargnée par la pandémie de COVID 19 qui frappe le pays et exacerbe la vulnérabilité humanitaire à laquelle fait face le Niger. A l'instar du protocole mondial de lutte contre le COVID 19, un Protocole national a été élaboré et fourni les mesures barrières à faire respecter strictement afin de couper la chaîne de contamination dont les cas ne font qu'augmenter. Dans le secteur ABNA, les partenaires et membres se devront de respecter et de faire respecter toutes les mesures barrières s'assurant de leur prise en compte dans le cycle de gestion de projets.

4. Principes Fondamentaux

4.1. NE PAS NUIRE

Les assistances en Abris et BNA devraient donner la priorité à la sécurité, à la santé, à la sûreté, la vie privée et la dignité de ceux qu'ils cherchent à assister. Une évaluation et une analyse minutieuse qui intègre des approches sensibles aux conflits sont nécessaires dans tous les contextes pour garantir des réponses aux divers besoins des hommes, des femmes, filles et garçons. Les réponses permettront de s'assurer de ne pas exacerber les tensions existantes ou de conduire à d'autres effets indésirables tels que l'augmentation de l'exposition des femmes aux risques de violences basées sur le genre, les privations ou la coercition etc.

4.2. CIBLAGE

Le ciblage des bénéficiaires est ancré dans la vulnérabilité d'un ménage touché, peu importe

qu'il s'agisse de personnes déplacées, de réfugiés, de retournés ou de familles d'accueil. Étant donné l'ampleur de la crise actuelle, les réponses des partenaires doivent être basées sur des évaluations préalables des besoins afin de garantir que les ressources limitées sont maximisées et utilisées efficacement, en utilisant les critères de vulnérabilité définis par le GT comme base de sélection des bénéficiaires.

Étant donné que les ménages sont généralement grands (taille moyenne de 7 personnes), la taille des familles est également prise en compte dans la stratégie de ciblage. Lorsqu'une famille compte plus de sept membres, elle doit bénéficier d'un abri ou d'un kit BNA supplémentaire. Il est également recommandé, pour l'intimité des couples, de considérer séparément les jeunes hommes de plus de 16 ans dans le ciblage. Cela est conforme aux valeurs socioculturelles du Niger et contribue à la création d'un espace de vie adapté et adéquat pour la famille, réduisant ainsi la probabilité d'occurrence d'une violence liée au sexe.

4.3. REDEVABILITE

Les agences humanitaires sont principalement responsables des personnes touchées par la crise qu'elles cherchent à aider à toutes les étapes de la réponse. Pour ce faire, les réponses doivent inclure des mécanismes appropriés pour fournir l'information à la communauté de manière transparente, afin qu'elle puisse faire des choix éclairés concernant les projets, avec des possibilités de donner des retours d'information sur les interventions humanitaires, de partager les préoccupations et de soumettre des plaintes. Par ailleurs, les membres du groupe doivent garantir que tout leur personnel participant aux réponses en abris et BNA sont formés sur la prévention des Exploitation et abus sexuels (PSEA).

4.4. LA PARTICIPATION ET L'INCLUSION

Les programmes des réponses en abri devraient viser à engager la communauté pour garantir une pleine participation et une influence significative

sur la prise de décision à tous les stades de la mise en œuvre, en augmentant l'impact durable des interventions et en contribuant à l'appropriation globale des activités.

Les personnes à besoins spécifiques (femmes enceintes, personnes âgées, personnes vivant avec handicap, femmes cheffes de ménage avec enfants à charge etc.) sont considérées comme prioritaires lors des sélections des bénéficiaires. Une attention particulière doit être portée à ces personnes qui bénéficient de l'assistance pour le transport, la construction de leurs abris, mais aussi pour le choix de l'emplacement de leurs abris afin de faciliter leurs accès à certains services de base et promouvoir leurs sécurités.

4.5. COMMUNICATION

Un partage efficace de l'information et une sensibilisation de la communauté peuvent réduire les tensions sociales pendant la mise en œuvre des activités. Les informations devraient toujours être partagées de manière à ce que les communautés les comprennent, en tenant compte des langues locales et des niveaux d'alphabétisation.

4.6. GARANTIR UN ACCES SIGNIFICATIF

Les réponses en abris et BNA devraient veiller à ce que les services soient proportionnés aux besoins et que toutes les personnes, quel que soit leur sexe, âge, handicap, origine ethnique ou toute autre diversité ont un accès équitable à une assistance impartiale. Cela signifie qu'une attention particulière sera accordée à la compréhension des obstacles liés à l'accès qui pourraient influencer la capacité des gens à participer à l'intervention ABNA. En outre, les partenaires du GTABNA doivent veiller à ce que les réponses soient apportées dans des endroits accessibles et sécurisés ceci en incluant la population dans les choix effectués et que, les dates potentielles de livraison de l'assistance sont connues des bénéficiaires. Aussi, l'assistance fournie doit être culturellement appropriée et en

lien avec l'harmonisation faite au sein du GTABNA.

4.7. COORDINATION ET PARTENARIAT

Les réponses en abri doivent s'intégrer aux autres assistances en cours et les membres du GTABNA travailleront en étroite collaboration en partenariat avec les autorités nationales et avec les autres organisations humanitaires et de développement mettant en œuvre des interventions dans d'autres secteurs dans la même zone. Une approche intégrée s'impose d'où les réponses intégrées seront nécessaires pour garantir la protection et aussi répondre aux besoins prioritaires des populations vulnérable sont satisfaits. Un partenariat et une collaboration étroite s'impose avec le secteur d'eau, hygiène et assainissement et protection pour la bonne prise en charge de bénéficiaires en ce qui concerne la constitution de kits de dignité pour les femmes en âge de procréer. L'approche intégrée devra être appliquée par les partenaires dans le cadre de la détermination de kits bébé en étroite collaboration avec le Mécanisme de réponse rapide et le GT Protection de l'Enfance.

5. Les phases de réponse

L'assistance en abri et en biens non alimentaire consiste à répondre aux besoins des personnes affectées par les **crises armées**. Cela implique les personnes déplacées internes et les familles d'accueil vulnérables. Cette assistance concerne également les sinistrés des inondations ayant subis la destruction des habitations et la perte leurs articles ménagers essentiels (AME).

En matière de la réponse humanitaire relative au mouvement de population, trois phases d'intervention sont nécessaires, notamment la préparation, la réponse d'urgence et la situation de déplacement prolongé.

PRÉPAR. 5.1. Phase 1 : Préparation

URGENCE

PROLONGE

Afin que **l'objectif spécifique 1** de cette stratégie soit atteint, Le GTABNA préconise qu'une bonne préparation permet de répondre efficacement lors des urgences. Pour cela, les partenaires sont invités à **pré-positionner des kits** pour répondre immédiatement aux besoins des populations affectées. La coordination du GTABNA est aussi impliquée dans la revue/mise en place **des plans de contingence** notamment pour les inondations afin de faciliter la mobilisation des ressources. Aussi, le GTABNA organise **des formations** destinées à ses partenaires afin de renforcer leurs capacités pour des réponses de qualité.

PRÉPAR. 5.2. Phase 2 : Réponse d'urgence

URGENCE

PROLONGE

(Premier mouvement)

Dans un contexte volatile, qui évolue continuellement, les populations sont souvent forcées de quitter leur habitat pour trouver refuge dans des zones considérées comme étant « sûres ». Le concept de premier mouvement prend en compte les ménages déplacés récents (mois de 3 mois) qui viennent de s'installer sur un site de déplacés déjà existant, nouvellement créé ou dans une communauté hôte en raison de l'insécurité liés aux conflits ou aux inondations. La stratégie de réponse pour le premier mouvement vise à fournir dans un délai relativement court, les abris d'urgence et les biens non-alimentaires essentiels à ces ménages vulnérables pour améliorer leur sécurité et leur dignité.

Le **Mécanisme de Réponse Rapide (MRR)²** est l'un des principaux mécanismes adoptés pour répondre à cette phase d'urgence et a été intégré au cadre humanitaire tel que défini dans l'objectif stratégique du PRH du pays. Il intervient en première ligne d'action et vise à répondre aux vulnérabilités les plus aiguës dans les zones à accès difficile (physique, sécurité) ainsi que caractérisées par le manque d'acteurs.

² Consultez les termes de référence du MRR qui se trouvent [ici \(www.sheltercluster.org/response/niger\)](http://www.sheltercluster.org/response/niger)

PRÉPAR. 5.3. Phase 3 : Déplacement prolongé

URGENCE

PROLONGE

Les conflits en cours ne montrant aucun signe d'apaisement, les ménages restent déplacés pendant des périodes plus longues que la durée de vie prévue des matériaux pour abris d'urgence distribués lors de la première phase de la réponse. Le type de réponse à un déplacement prolongé dépend du statut de la terre où les ménages se sont installés. Deux approches peuvent être adoptées :

5.3.1. **Renouvellement des abris** : Cette approche est adoptée pour les ménages dont l'occupation est considérée comme incertaine, et qu'il est probable que les ménages déplacés ne resteront pas installés dans la zone en question. L'objectif est d'aider les familles à améliorer leurs abris qui peuvent être tombés en ruine au fil du temps (**objectif 2**).

5.3.2. **Solutions durables** : Des solutions transitoires durables en matière d'hébergement peuvent être envisagées lorsque les ménages touchés ne considèrent plus le retour à leur lieu d'origine comme une option, et si le régime foncier est considéré comme sûr. Une conception efficace et harmonisée est actuellement en discussion avec des partenaires au niveau national (objectif 3).

Il est important de noter que lorsque des solutions durables sont envisagées, la coordination et la liaison avec les autorités locales, en particulier pour obtenir l'approbation des terres, sont nécessaires. Cette collaboration peut être facilitée par le Co-lead du GT, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC).

Interventions applicables par scénario		
Description du scénario	Type d'assistance	
Phase d'urgence	Nouveau déplacement vers la communauté hôte en raison d'un conflit	A1 A2 TM
	Nouveaux déplacements dus aux inondations	A3 TM
	Nouveau déplacement vers le site de déplacement (spontané ou planifié)	SP A1 A2

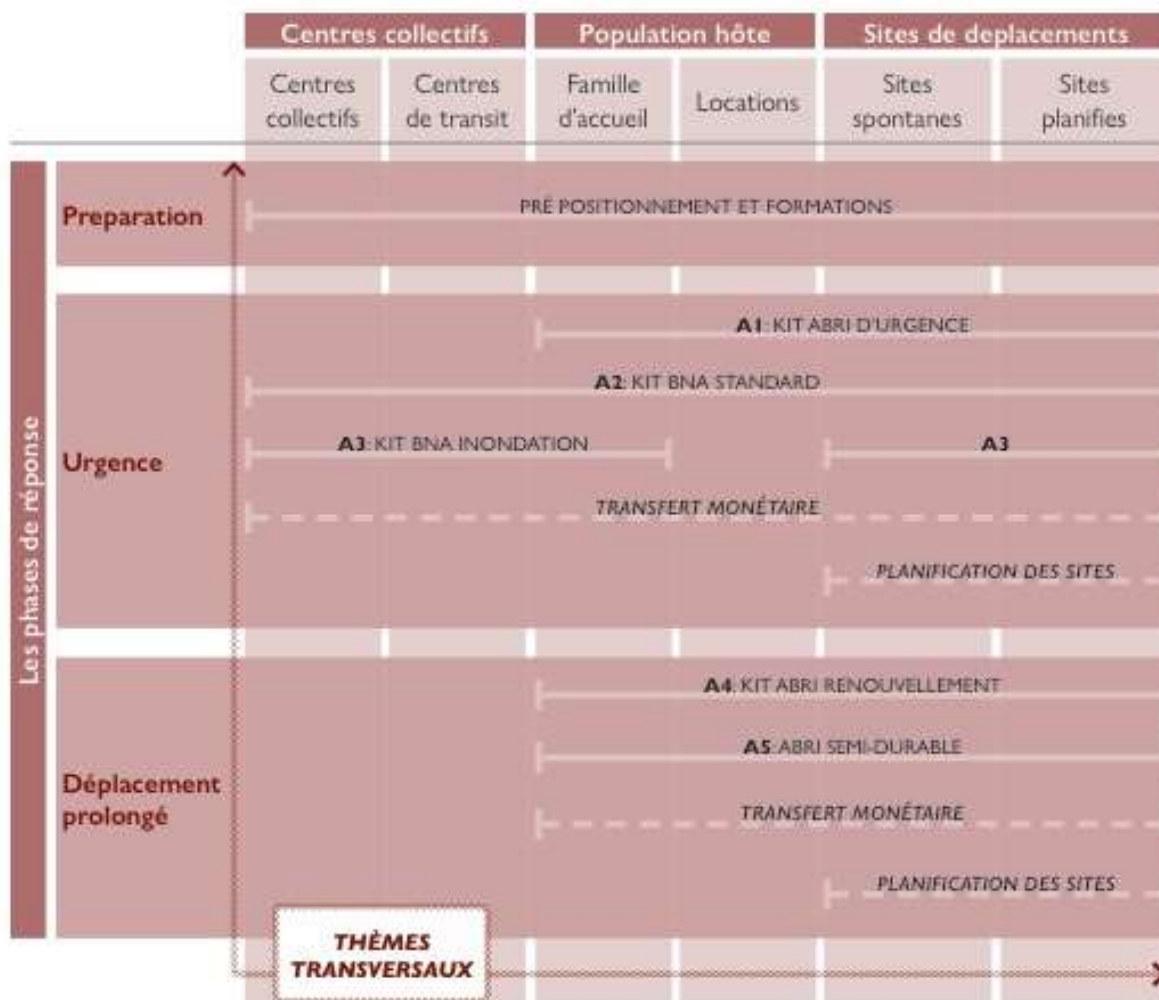
Déplacement prolongé	Déplacement prolongé lorsque la sécurité d'occupation est précaire ou lorsque le ménage est disposé et capable de retourner dans son lieu d'origine.	A4 TM SP
	Déplacement prolongé lorsque la sécurité d'occupation est assurée et que le ménage ne peut pas retourner au lieu d'origine.	A5 TM



Formation du comité de construction des abris avant la distribution des kits abris et NFI à Zanfarawa, département de Guidan Roumji (ACF/2020)

6. Types d'assistance

Différentes modalités peuvent être utilisées pour fournir une assistance en abri et BNA aux ménages qui ont été identifiés comme étant dans le besoin. Le type de modalité utilisée dépend de quatre variables principales : le type de site, le niveau de sécurité, la fonctionnalité du marché et le statut du terrain. Différents types d'aide sont décrits ci-dessous, indiquant le coût unitaire par type et le type de site dans lequel l'aide serait applicable.



A

6.1. L'assistance en nature

Dans le contexte sécuritaire actuel, en particulier pendant la phase d'urgence lorsqu'il s'agit de répondre à des déplacements provoqués par l'insécurité liée à des conflits armés, la principale approche des BNA et abris consiste à expédier sur les sites les kits déjà composés en fonction des besoins évalués. Cette approche permet d'atteindre rapidement les bénéficiaires afin qu'ils puissent avoir accès à des solutions d'abris dignes et sûres pour renforcer leur protection. Divers kits ont été définis par le GTABNA :

6.1.1. A1 : Kit abri d'urgence

PRÉPAR.	\$210-240	Pop. Hôte	Sites	Collectif
URGENCE				
PROLONGÉ				

Le kit d'abri d'urgence permet de fournir une aide d'urgence immédiate en cas de déplacement

soudain. Le kit fournit suffisamment de matériaux pour construire un abri d'urgence et nécessite une aide en main-d'œuvre pour sa construction. Deux modèles sont actuellement utilisés par les partenaires, dont la structure est constituée de poteaux en bois ou en métal (voir respectivement les annexes A et B).

6.1.2. A2 : Kit BNA (standard minimum)

PRÉPAR.	\$155	Pop. Hôte	Sites	Collectif
URGENCE				
PROLONGÉ				

Biens non alimentaires pour un ménage nouvellement déplacé, en supposant une taille de ménage de sept personnes. Le kit contient des ustensiles de cuisine, des articles de couchage, des articles d'hygiène féminine et d'autres articles

ménagers de base. Distribué à la suite d'une évaluation des besoins (annexe C).

6.1.3. A3 : Kit BNA inondation

PRÉPAR. URGENCE PROLONGE

\$100 Pop. Hôte Sites Collectif

Le kit BNA d'inondation cible les ménages affectés par les inondations consécutives à de fortes pluies. Le kit vise à permettre aux ménages touchés de réparer temporairement leur maison endommagée et de remplacer les articles ménagers essentiels qui ont été perdus ou endommagés lors des inondations (annexe D).

6.1.4. A4 : Kit abri renouvellement

PRÉPAR. URGENCE PROLONGE

\$155 Pop. Hôte Sites Collectif

Il s'agit d'appuyer les ménages anciennement déplacés qui ont reçu un kit abris d'urgence, pour la reconstruction de leurs abris d'urgences dont certains éléments comme les bâches, les nattes végétales et les bois sont hors d'usage. Le contenu de ce kit est généralement basé sur une évaluation des besoins (annexe E).

6.1.5. A5 : Abri semi-durable

PRÉPAR. URGENCE PROLONGE

TBC Pop. Hôte Sites Collectif

Basé sur la conception traditionnelle locale d'abris construits en sections de bois ou en briques de terre et en chaume d'herbe avec une surface habitable couverte de 24.5m² qui constitue le « noyau abri » et qui peut être améliorée par la famille à un stade ultérieur. La conception est en cours d'élaboration par la GTABNA.

6.2. Transfert monétaire

TM

PRÉPAR. URGENCE PROLONGE

Pop. Hôte Sites Collectif

Lorsque cela est possible, le groupe de travail encourage l'utilisation des transferts monétaires,

soit par l'utilisation d'espèces ou de coupons, pour permettre aux ménages d'acheter des matériaux de construction, des articles ménagers, ou une aide aux travaux de construction pour construire ou améliorer leur logement. Pour que cela soit possible, **une évaluation du marché** doit être réalisée dans les domaines d'intervention proposés. Le plus souvent, cette modalité peut être difficile à mettre en œuvre dans les zones où la sécurité continue à être une menace, mais elle peut être plus largement prise en compte dans les régions touchées par de graves inondations, ainsi que lors de la mise en œuvre de programmes d'abris transitoires. Une fois qu'il a été établi qu'une intervention de transfert monétaire est réalisable, une évaluation des risques de protection doit également être menée pour s'assurer que les préoccupations en matière de sécurité et les risques potentiels liés aux interventions de transfert monétaire ont fait l'objet de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Les valeurs de l'assistance seront alignées sur les montants établis par le GTABNA en lien avec le groupe de travail Cash.



Un bénéficiaire ayant construit son abri après la distribution de Sanguirawa (ACF/2020)

6.3. Approche intégrée des villages/sites d'accueils des personnes déplacées in and out of camp management

SP

PRÉPAR. URGENCE PROLONGE

Pop. Hôte Sites Collectif

Lorsqu'elle intervient sur les sites de déplacement, le GTABNA encourage ses partenaires à toujours

adopter **une approche intégrée** de l'installation afin de garantir une cohabitation pacifique avec les communautés d'accueil, ainsi que l'accès dans la dignité aux services de base pour les personnes déplacées. Pour ce faire, **une évaluation foncière** doit être effectuée avant l'intervention, afin de s'assurer que la zone identifiée ne présente pas de risque pour les ménages déplacés, que ce soit pour l'expulsion en raison du statut foncier ou pour les risques sanitaires et sécuritaires dus aux inondations. Une fois qu'un site acceptable a été identifié, **les autorités locales, les communautés d'accueil et les forces de sécurité** doivent être engagées pour réduire le risque de déplacement secondaire.

Pour que le site de déplacement soit habitable, même temporairement, **des services de base doivent être fournis**. Cela comprend principalement la fourniture d'eau et d'installations sanitaires, l'accès aux services de santé et d'éducation, et une alimentation adéquate. Cela nécessite une forte coordination entre les différents secteurs/partenaires et groupes, afin de garantir que les lacunes existantes dans la fourniture de services soient identifiées et renvoyées aux secteurs/partenaires concernés pour qu'ils interviennent en temps utile. Dans le cadre de l'aménagement de sites, le GTABNA garantira la mise à disposition d'une équipe chevronnée en aménagement de sites laquelle se chargera de la planification de site selon les normes standards tel que défini par Sphère, l'IASC et autres existantes. **La planification des sites** joue un rôle important pour garantir que tous les services sont fournis et que les risques de protection liés à la congestion sont atténués.

Reconnaissant les défis croissants en matière d'accès à des terres adéquates, la GTABNA continuera de plaider auprès des autorités et des parties prenantes pour que l'accès à des terres supplémentaires soit garanti.

7. Thèmes transversaux

Dans toutes les phases de la réponse et les types d'interventions, les considérations suivantes



Formation des bénéficiaires sur le montage des abris à Hamataye (ACTED/2019)

doivent toujours être intégrées dans les programmes d'abris et BNA.

7.1. La protection transversale

Les membres du GT veilleront à travailler avec des spécialistes de la protection ou les équipes techniques du secteur de la protection pour identifier les risques de protection dans les zones d'intervention et élaborer des mécanismes d'atténuation des risques qui donnent la priorité à la sécurité, à la dignité et atténuent les dommages. Il sera donc question de :

- Traiter équitablement les personnes déplacées, qu'elles vivent dans des familles d'accueil ou dans des centres collectifs, qu'elles soient installées dans des zones urbaines ou des zones rurales, qu'elles vivent sur des sites spontanés ou des sites planifiés.
- Veiller à ce que **les lieux proposés pour servir d'espace dédié aux activités telles que les distributions** soient sûres et accessibles aux bénéficiaires de tous âges et de tous sexes, où les gens, en particulier les femmes et les filles, se sentiraient à l'abri des menaces d'attaques physiques.
- Éviter toute activité d'hébergement ou d'installation qui implique ou favorise **une réinstallation ou un retour forcé**.

- Dans la mesure du possible, **les matériaux et la main-d'œuvre disponibles et acceptables localement** doivent être utilisés afin de rehausser l'économie locale et éviter de créer l'impact négatif sur les ressources locales.
- Assurer **l'équilibre entre les sexes** dans le personnel des organisations et fournir une formation sur l'intégration des femmes et des personnes en situation d'handicape et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA).
- Assurer l'accessibilité facile aux personnes à mobilité réduite dans l'espace de distribution, dans leurs abris et vers les lieux d'aisance. Encourager la construction des latrines et douches adaptées aux personnes à mobilité réduite ou de personnes en situation d'handicape.
- Prise en charge totale de la construction des abris pour les personnes vulnérables notamment les personnes âgées, les personnes en situation d'handicape et mobilité réduite devra être prise en compte par les partenaires du GT lors de la distribution des kits abris aux bénéficiaires. Pour ce faire, les partenaires mettra à disposition de familles concernées les équipes formées.

7.2. PSEA

Dans l'exercice de leurs fonctions et l'implémentation des activités humanitaires, les abus et exploitations sexuelles sont totalement prohibées. Les orientations stratégiques du Système de Nations Unies ainsi que IASC en matière des abus et exploitations prônent une tolérance zéro des actes y relatifs. Les partenaires du GTABNA assureront le respect strict de normes PSEA, mettront en place le mécanisme y approprié pour faciliter la dénonciation, la communication de cas et le suivi approprié.

7.3. Les droits fonciers et de propriété en matière de logement (HLP)

Dans tous les types d'interventions en abris, les droits au logement, à la terre et à la propriété (HLP) doivent être pris en compte avant la mise en œuvre. Bien que des procédures de vérification standardisées restent à développer pour le contexte nigérien, le GTABNA encourage les partenaires à mener leur propre vérification de la tenure ou la sécurisation à la propriété de terre, afin de réduire le risque d'intervenir sur des terres contestées, en fonction du type d'activités prévues. La vérification est considérée comme essentielle, en particulier lorsqu'on envisage la construction d'abris semi-durables ou des transferts monétaires. Elle est moins critique et n'est donc pas nécessaire lors de la distribution de matériel pour abris d'urgence.

La vérification de l'occupation des terres peut être effectuée en étroite collaboration avec les chefs des communautés locales, des voisins, des autorités religieuses locales et des organisations qui travaillent dans la région. Cette approche, associée à une analyse appropriée du contexte local des HLP, contribuera à réduire les risques de déplacements secondaires dus aux expulsions forcées.

7.4. Approche Nexus – Urgence Développement

Le contexte humanitaire au Niger étant cyclique et perdurant, il se prête aux actions, aux interventions et aux activités qui s'inscrivent dans le durable. Le gouvernement du Niger a mis en place un comité technique de haut niveau en charge du Nexus Urgence et Développement chargé de rendre effectif et opérationnel l'approche sur l'ensemble du territoire. Cette approche touchera l'ensemble de secteurs humanitaires concernés. Les partenaires du Secteur Abris s'inscriront et contribueront à la mise en place de l'approche Nexus.

7.5. Construction et soutien à la main-d'œuvre

Un appui technique pour faciliter l'auto-constructions des abris doit être fournie dans la mesure du possible pour garantir que les bénéficiaires sont en mesure d'utiliser les matériaux reçus et que des normes de construction acceptables sont maintenues. Ceci est particulièrement important pour les ménages les plus vulnérables qui peuvent être davantage exposés en étant en possession d'objets relativement précieux sans pouvoir les utiliser correctement.

7.6. Suivi et évaluation

Le suivi et évaluation de la réponse est un élément essentiel dans l'amélioration de la qualité des interventions. Il consiste à administrer des questionnaires et/ou à organiser des focus groupes afin de recueillir les retours d'information des bénéficiaires et des autres membres de la communauté sur les activités mises en œuvre. Les résultats de ces évaluations permettent de renforcer les éléments positifs et de corriger les aspects négatifs de l'intervention. Ils favorisent également l'implication des populations cibles dans l'élaboration de réponses appropriées à leurs besoins.

Les réactions formelles et informelles des populations concernées doivent être systématiquement reçues et prises en compte par :

- La mise en place des mécanismes de retour d'information au niveau communautaire, soit individuellement en tant qu'organisation, soit conjointement pour l'ensemble de la réponse humanitaire, qui soient accessibles à toutes les personnes concernées et qui puissent traiter à la fois les retours d'information sensibles et non sensibles.
- L'allocation des ressources humaines et financières pour garantir que les informations en retour sont collectées, reconnues, évaluées, transmises et qu'il y est répondu en temps utile, de manière confidentielle et efficace.

7.7. COVID 19, considération obligatoire du protocole national et les mesures barrières.

Le respect strict du protocole national de lutte contre la pandémie et des mesures barrières contre



Distribution de kits d'abris et de latrines dans le strict respect des mesures sanitaires à Dan Kano, dans la région de Maradi, au Niger. Par la Croix Rouge Nigérienne/Croix Rouge Luxembourgeoise.

la COVID 19 doit être observé lors de la mise en œuvre des activités du secteur. Les activités de distribution organisées par les partenaires devront inclure la mise en place de dispositif de lavage des mains ou bien le gel alcoolique pour la désinfection de mains, le port de masque par les staffs en charge de l'activité et dans la mesure du possible les bénéficiaires sans oublier l'observation de la distanciation sociale. Un nombre limité de bénéficiaire devrait se présenter au point de distribution pour éviter la promiscuité et les attroupements.

Stratégie de sortie

Le GTABNA reconnaît que toutes les réponses en abris et BNA n'ont pas les mêmes impacts à plus ou moins long terme et cette situation constitue un défi majeur. La situation humanitaire et sécuritaire actuelle dans le pays n'offre pas de garantie de durabilité des actions entreprises notamment pour les distributions d'abris d'urgence. Tout en répondant aux besoins humanitaires prioritaires, tous les efforts doivent être faits pour renforcer la résilience des populations touchées face à la crise aux chocs futurs. Le GTABNA a pu mettre en place une gamme de kits qui dépend de la situation des ménages et du contexte. Les partenaires du groupe travaillent continuellement pour l'amélioration de ces kits afin de les rendre plus durables dans le temps et ainsi pérenniser les actions. Aussi, le GTABNA travaillera avec les partenaires de développement dans le cadre de l'approche nexus humanitaire développement qui est en cours de développement au Niger.

8. La structure du GTABNA

Dans l'ensemble, l'objectif du groupe de travail ABNA est de suivre les interventions et les réalisations des partenaires, de surveiller les besoins qui se présentent, de s'assurer que toutes les lacunes dans l'offre sont signalées et comblées, et de plaider pour une mobilisation accrue des ressources. Le GTABNA bien que n'étant pas activé comme Cluster au Niger est membre de l'inter-cluster et de l'Équipe Humanitaire Pays. Il remplit toutes les fonctions d'un Cluster et participe de manière effective à la planification humanitaire (HNO/HRP). Le GT est structuré comme suit :

1. **Lead** : Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC)
2. **Co-Lead** : L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
3. **Une ONG Co-facilitatrice**: (*International Rescue Committee – IRC*)

Pour que l'objectif des GT soit atteint, l'équipe de coordination a un certain nombre de rôles et de responsabilités, qui ne peuvent tous être pleinement réalisés sans le soutien et les

contributions de ses membres. Ces rôles et responsabilités s'articulent autour des attributions suivantes, notamment :

8.1. L'analyse des besoins et des lacunes

Au cœur de la responsabilité du groupe se trouve l'identification et l'orientation des besoins en matière d'abris et de NFI qui sont identifiés par des évaluations menées par les partenaires, y compris les partenaires du MRR/RRM, par le biais de leur analyse des besoins multisectoriels (MSA). Cette collecte d'information définit le besoin en abris et bien non alimentaire selon les différents chocs subis, notamment par les inondations, la destruction ou incendie survenue par les actes d'insécurité tels que les attaques de GANE et autre. Le SOP fournissant les mesures d'identification pour orienter les acteurs sont d'utilisation par le mécanisme tel que le RRM et peuvent servir de référence en cas de réalisation d'évaluation par les partenaires hors mécanisme. Lorsque les partenaires ne sont pas en mesure de combler les lacunes, l'OIM, en tant qu'agence de dernier recours, doit être engagée pour intervenir ou aider à la coordination des ressources supplémentaires pour le secteur.

8.2. La coordination inter-clusters

Très souvent, l'analyse des besoins urgents des populations déplacées ne se limite pas aux abris ou à l'IAN. Une réponse holistique et coordonnée est donc nécessaire pour garantir que les besoins fondamentaux des ménages touchés sont satisfaits. En outre, l'adoption d'une approche d'établissement pour les interventions implique que les partenaires en matière d'abris travaillent aux côtés d'autres partenaires pour la fourniture de services de base, principalement liés à l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation. Cette approche intégrée s'étend également à la protection et à la sécurité alimentaire, afin de garantir que des mécanismes appropriés pour le renvoi des cas de protection sont en place et que les

ménages nouvellement déplacés ont accès à la nourriture.

8.3. La gestion de l'information

Pour que le GT fonctionne pleinement, la collecte et la diffusion de données sont essentielles pour répondre aux besoins, signaler les lacunes et plaider en faveur d'une mobilisation continue des ressources. Les membres du GTABNA doivent remplir la matrice mensuelle de réalisation du groupe (4W), mais aussi la matrice harmonisée des réalisations conçu par le groupe de travail de gestion de l'information (IMWG). Ces outils servent à établir un *Factsheet* mensuel qui met en exergue les réalisations en abris et BNA des membres, la présence opérationnelle et, permet de faire ressortir les gaps de réponse pour faciliter les actions de plaidoyer.

Le groupe se réunit une fois par mois au niveau national (Niamey) pour des réunions régulières de partage d'informations, et des réunions extraordinaires peuvent être organisées en cas d'urgence ou à des fins de coordination. En région (Maradi et Diffa) les réunions sont organisées bi-hebdomadairement

La coordination du GTABNA organise une évaluation de performance du groupe au moins une fois par an. L'évaluation est obligatoire pour tous les membres du GTABNA en région et au niveau national (Niamey). Cette évaluation a pour but de guider les orientations du groupe pour l'année suivante et d'orienter l'équipe de coordination pour

l'amélioration du groupe. L'évaluation est coordonnée avec le *Global Shelter Cluster* comme indiqué et recommandé par l'*Inter-Cluster Coordination Group* (ICCG).

8.4. Le renforcement des capacités

Le GTABNA travaille en coordination avec les démembrements régionaux pour l'identification des besoins des partenaires en formation ou renforcement de capacité afin de garantir une harmonisation des approches de réponses en BNA et en termes de construction homogène des abris (urgence et transitionnelle). Des renforcements de capacités en protection transversale, GBV, gestion de l'information, Gestion et Coordination des sites (*Camp Coordination Camp Management – CCCM*) et en gestion des catastrophes sont planifiés pour les membres et la partie étatique.

8.5. Le plaidoyer

Un contact régulier sera établi et maintenu avec les bailleurs des fonds dans le secteur abris et bien non-alimentaire pour améliorer la mobilisation des fonds. Dans la mesure du possible, le groupe de travail peut organiser une table ronde avec les bailleurs des fonds pour mieux comprendre leurs visions relatives à la réponse en abris et BNA. Le GTABNA appuie aussi toutes les initiatives de plaidoyer relatives à l'accès humanitaire aux zones affectées.